

CommHR(2026)5

« Les droits de l'homme dans un monde en mutation : élargir le soutien, assurer l'avenir »
20^e dialogue annuel de Wilton Park sur les droits de l'homme

Allocution de Michael O'Flaherty,
Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Royaume-Uni, 22 janvier 2026

Il est indéniable que nous sommes en train de changer d'ère. Nous n'avons aucun moyen de prédire à quoi ressemblera l'avenir en ce qui concerne les institutions fondamentales de nos sociétés.

Tout est remis en question, y compris les droits humains. Il n'est en aucun cas automatique ou évident que nos réalisations en termes de droits humains, de lois et d'institutions se poursuivent dans la nouvelle ère. Toutefois, si nous considérons que la dignité humaine doit, à toute époque, rester au cœur de nos sociétés, que le respect de la dignité humaine est un objectif essentiel de nos sociétés, alors nous n'avons pas d'autre choix que de lutter pour faire progresser les droits humains. Après tout, les droits humains sont la feuille de route pour le respect de la dignité humaine dans nos sociétés et, comme on l'a dit un jour, il n'y a pas de plan B.

Permettez-moi de proposer, en sept points, ce que nous pouvons faire pour assurer la transition vers la nouvelle ère des droits humains. Je reconnais que la nature de mon travail m'amène à mettre l'accent sur l'Europe et je suis tout à fait conscient que mes sept points ne sont en aucun cas exhaustifs.

Premièrement, nous devons défendre l'essentiel de l'acquis en matière de droits humains. Cela signifie que nous devons défendre les principes fondamentaux sur lequel repose cet acquis.

Par exemple, nous devons défendre assidûment le principe d'universalité, en reconnaissant l'égalité en droits sur la base de l'humanité. Nous devons éviter une hiérarchisation des titulaires de droits. Cela est particulièrement pertinent actuellement en Europe, dans le contexte de la discussion sur les migrations, qui porte aussi sur la question de savoir quelles personnes migrantes ont plus ou moins de droits que d'autres. Une tendance à la hiérarchisation s'observe aussi dans la discussion sur le principe de non-refoulement.

Pour en rester à la défense de ce qui a déjà été réalisé, il n'est pas moins essentiel que nous défendions les principales institutions consacrées aux droits humains. Je pense ici, au niveau international, à l'ONU, au Conseil de l'Europe, à l'OSCE et aux autres systèmes régionaux. Certes, chacun d'eux aurait besoin d'être amélioré, mais ils doivent tous être préservés dans leur essence.

En fait, nous devons maintenant nous efforcer de les rendre plus résilients. Nous devons nous assurer que les différentes organisations sont bien positionnées et capables de survivre à des chocs comme des coupes budgétaires profondes, le départ d'États membres et un manque de coopération entre les membres.

Le deuxième de mes sept points concerne l'importance de protéger la société civile. La société civile est soumise à des pressions ou à des attaques dans le monde entier, et nous devons reconnaître que sans société civile, il ne peut y avoir de mouvement en faveur des droits humains. La société civile est en effet le moteur nécessaire à la protection et à la mise en œuvre des droits humains. Nous devons donc contrer les attaques, apporter une protection et, très concrètement, veiller à ce que la société civile soit correctement financée.

Le troisième point clé consiste à capter l'énergie des jeunes et à la mettre au service des droits humains. Il s'agit avant tout de capter l'énergie, la colère et le désir de changer la société, qui animent tout particulièrement la génération Z.

Pour capter cette énergie, il est essentiel que nous investissions dans l'écoute active des jeunes, afin de veiller à ce qu'ils soient correctement entendus et à ce que leurs opinions soient respectées et prises en considération. Mais il importe tout autant de leur faire mieux connaître le système des droits humains. Les jeunes peuvent puiser dans leur colère l'énergie qui leur permettra de transformer la société pour la rendre meilleure, mais leur action sera évidemment plus efficace s'ils utilisent le système des droits de l'homme, l'acquis juridique, les principes, les normes et les institutions consacrés à la défense des droits de l'homme.

Le quatrième de mes sept points porte sur un aspect dont il a beaucoup été question ici ces derniers jours : pour mieux défendre les droits de l'homme, nous devons mieux les « vendre ». Cela signifie que, selon les contextes, nous devons essayer de montrer que le respect des droits de l'homme présente des avantages sur le plan économique ou sur le plan de la sécurité.

Nous devons toujours faire valoir que les droits humains permettent d'obtenir de meilleurs résultats en ce qui concerne des qualités vitales pour nos sociétés, telles que la paix et la confiance. En ce qui concerne les droits humains et la paix, je me concentre actuellement sur la manière dont nous pouvons contribuer à des progrès sur la voie de la paix en Ukraine.

Cinquième de mes sept points : il est important et nécessaire d'élargir les catégories de détenteurs d'obligations en matière de droits humains pour y inclure le secteur privé. Actuellement, je m'intéresse en particulier aux entreprises technologiques et, dans ce contexte, j'insiste sur la nécessité de résister aux appels à la dérégulation de technologies comme l'intelligence artificielle.

Sixième point : nous ne devons jamais perdre de vue le rôle central des États. C'est des États que dépendent le présent et l'avenir. Nous sommes en droit d'exiger de nos gouvernements qu'ils défendent les droits humains avec détermination, en s'appuyant sur des principes.

Septième et dernier point : je dois évoquer très brièvement, même si je les considère comme primordiaux, deux maux intergénérationnels qui persistent dans nos sociétés. Le premier est le patriarcat, c'est-à-dire les tentatives faites de manière persistante par les hommes pour dominer les femmes dans pratiquement tous les aspects de la vie ; si nous laissons ce mal ronger nos sociétés, il sapera tous les efforts visant à les rendre plus respectueuses des droits humains. Le second de ces maux, qui n'est pas moins dangereux, est l'héritage de la colonisation. Nous devons reconnaître à quel point cet héritage entrave nos tentatives de construire un avenir meilleur, indépendamment de qui nous sommes et de l'endroit où nous vivons.

Je vous remercie de votre attention.